

Parc national des Ecrins

Orientation 3.5: Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

[...]

- **Mesure 3.5.2. Insérer les exploitations dans leur environnement**

Si l'agriculteur produit avant tout des aliments, il contribue également à entretenir la qualité des paysages. Afin de l'aider à assurer la pérennité de son outil de travail, des priorités d'intervention sont établies :

- encourager les économies d'énergie (diagnostics énergétiques, conseil et expérimentation en valorisation des déchets et autres effluents issus de l'exploitation...);
- reconnaître et encourager les pratiques respectueuses des sols (conseil en agro-écologie et soutien aux modes de production respectueux de la biodiversité);
- encourager l'agriculture biologique;
- inciter à une bonne gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau;
- contribuer à l'installation des agriculteurs s'appuyant sur les savoir-faire et besoins du territoire (formation notamment);
- aider à aménager les abords des exploitations (gestion des déchets de type plastiques agricoles et effluents, et intégration paysagère des bâtiments);
- référencer les exploitations pour la qualité de leur insertion environnementale.

Les espaces agricoles du parc national des Écrins n'ont pas vocation à accueillir des organismes génétiquement modifiés. En conséquence, et pour que soit reconnue la contribution des exploitations agricoles à la valeur naturelle du territoire, les partenaires s'engagent, en application du droit d'option ouvert par le Code de l'environnement (article L.335-1), à mener des négociations locales pour mettre en place des zones au sein desquelles la culture d'organismes génétiquement modifiés sera exclue.

Rôles de l'EPPNE: Appui à l'intégration environnementale des exploitations agricoles, en lien avec les conseillers des filières agricoles et de l'énergie; en lien avec les chambres d'agriculture, élaboration des bases d'un référencement d'exploitations agricoles valorisant leur contribution à la préservation de la biodiversité...

Contribution attendue des communes adhérentes: Accompagnement des démarches précitées.

Principaux autres partenaires à mobiliser: Chambres d'agriculture, réseaux d'experts en énergie, agronomie et agro-écologie, services déconcentrés de l'État, Régions et Départements, ADEME, centres d'interprétation agro-pastorale et autres relais d'animation sur le territoire (dont associations).

Parc national des Ecrins

[...]

Page 81 de la Charte PNE

Référence ID de l'article : #2473

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-15 14:33